
Annexe 1 : Fiche pratique PSC1

Délivrée par le ministère de l'éducation nationale, organisme habilité par le ministère de l'intérieur.

Objectifs:

- ✚ L'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » a pour objectif de faire acquérir à toute personne les capacités nécessaires pour concourir par son comportement à la sécurité civile, conformément aux lois n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique et L 721-1 du code de la sécurité intérieure.

Pré-requis:

- ✚ Aucun – toute personne citoyenne âgée au minimum de dix ans (arrêté du 16 novembre 2011) ;

Encadrement:

- ✚ Le formateur doit :
 - ☞ justifier du certificat de compétences de « formateur de prévention et secours civiques » ;
 - ☞ satisfaire aux dispositions de l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue des premiers secours ;
 - ☞ être inscrit sur la liste académique des moniteurs intervenants pour le compte du Rectorat ;
- ✚ Le ratio d'encadrement pour l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1) est fixé à un maximum de dix stagiaires par formateur.

Public :

- ✚ Élèves ou adultes de l'éducation nationale.

Durée :

- ✚ L'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1), est fixée à une durée minimale de 8 heures en face à face pédagogique, hors temps de : préparation de la salle et du matériel, présentation de la formation et des participants, pauses, temps de déplacement, évaluation de la formation....
- ✚ Pour un groupe de 10 apprenants ne présentant aucune difficulté d'apprentissage particulier, une session en PSC1 d'environ 9h peut-être conseillée.

Compétences visées à l'issue de la formation:

- ✚ L'apprenant doit être capable d'exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours. En particulier, il doit être capable :
 - ☞ d'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants ;
 - ☞ d'assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté ;
 - ☞ de réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne :
 - ✓ victime d'une obstruction des voies aériennes ;
 - ✓ victime d'un saignement abondant ;
 - ✓ inconscience qui respire ;
 - ✓ en arrêt cardiaque ;
 - ✓ victime d'un malaise ;
 - ✓ victime d'un traumatisme.

Évaluation :

- ✚ Évaluation formative tout au long
- ✚ de la session. Fiche individuelle
- ✚ de suivi et d'évaluation.

Certificat de compétences:

- ✚ Ce certificat de compétences est délivré aux personnes qui ont :
 - ☞ participé à toutes les phases de la formation ;
 - ☞ réalisé tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique ;
 - ☞ participé une fois au moins, comme sauveteur, à une activité d'application (cas concret).

Documents de référence (conformément à l'arrêté du 16 novembre 2011) :

- ✚ Recommandations relatives à l'unité d'enseignement prévention et secours civiques de
- ✚ niveau 1 - DGSCGC - Référentiels internes de formation et de certification relatifs au PSC1 de l'Éducation Nationale.